

**MASTER**

MENTION

Information, Communication

PARCOURS-TYPE

**Administration et Communication
des Activités Culturelles (ACAC)**

Code RNCP : 31496	120 crédits - 4 semestres	Master Administration Communication : en savoir + 
RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES :		
<u>Mention et Master 1 :</u> Sylvie LAVAL, Maître de conférences	<u>Parcours-type (Master 2^{ème} année) :</u> Nicolas PEYRE, enseignant chercheur	
☒ Formation initiale ☒ Formation continue ☐ Formation ouverte à distance ☒ Formation en alternance		

PRÉSENTATION

La mention Information, Communication est co-accréditée par l'université Toulouse Capitole et l'Université de Toulouse. Elle comporte 4 parcours en M2 : Communication et administration des activités culturelles, Administration et gestion de la communication (UTC), Communication et culture numérique, Communication et territoires (Université de Toulouse). **Les candidats au master, quel que soit le parcours choisi, doivent candidater après leur L3 auprès de l'Université Toulouse Capitole.** La formation de M1, dispensée sur le site de l'UTCapitole, est commune aux 4 parcours à l'exception de quelques heures optionnelles propres à chaque parcours.

Les semestres 1 et 2 forment des étudiants ayant une bonne connaissance des sciences humaines et sociales, des fondements et des questionnements théoriques et méthodologiques contemporains de l'information et de la communication ainsi que des secteurs professionnels de la communication.

Les semestres 3 et 4 forment des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives.

La 2nde année du Master est proposée en alternance. A partir de 2026-2027, la 1^{re} année pourra également être suivie en alternance.

COMPÉTENCES ET MÉTIERS VISÉS**COMPÉTENCES :****Compétences générales (communes à tous les parcours) :**

- Être capable de conceptualiser, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de communication ;
- Être capable de conceptualiser et de mettre en œuvre différentes formes de communication présentes dans toutes les organisations ;
- Communication interne en lien avec la gestion des ressources humaines, communication externe et événementielle, relations presses, marketing territorial
- Être capable de réaliser et de superviser la réalisation de différents supports et outils de communication et de les mettre en perspective dans l'analyse globale d'une stratégie de communication : écrits, audio-visuels, numérique, logiciel...

Compétences spécifiques pour le parcours Administration et Communication des Activités Culturelles (ACAC) :

- Administrer une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Être force de proposition en intégrant l'environnement juridique propre au champ de la culture et du patrimoine ;
- Comprendre et analyser l'environnement et les acteurs de la culture sur un temps long ;
- Maîtriser les codes écrits et oraux de la communication professionnelle ainsi que la capacité à se documenter pour produire une action professionnelle en communication ;
- Prendre des responsabilités, engager stratégiquement une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine, conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, gérer des contextes professionnels complexes ;
- Maîtriser les savoir-faire opérationnels pour organiser, planifier, arbitrer les actions de communication dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Maîtriser les compétences expertes des professionnels du secteur de la culture et du patrimoine et positionner à moyen et long terme une organisation.

MÉTIER VISÉS : Fonctions d'encadrement, de conception et de contrôle en information-communication dans des organisations publiques ou privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives, aux niveaux local, national et européen : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (attaché culturel, attaché audiovisuel, directeur d'Institut français et d'Alliance française), collectivités publiques, entreprises culturelles (théâtre, cinéma, musique, musées y compris musées industriels et de société, valorisation du patrimoine, événements culturels, festivals ...), agences de communication, cabinets de consultants, bureaux d'études, organismes de formation préparant aux métiers de la culture.

CANDIDATURE EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme nationale des masters : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

CANDIDATURE EN SECONDE ANNÉE DE MASTER

Accès de plein droit : étudiant ayant validé le M1 Information, communication parcours-type ACAC de l'université Toulouse Capitole.

Accès par commission d'admission : dans tous les autres cas, études du dossier académique sur *eCandidatures* (site internet de l'université). Dossier de candidature à transmettre : <https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/admissions/>

CONTACTS**SCOLARITÉ :**

Bureau AR 117 (Bâtiment Arsenal)
Scolarité 1^{ère} année de master :
Courriel : Scolaesm1ic@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 35 38
Scolarité 2^{ème} année de master :
Courriel : Scolaesm2ic@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 35 38

EEDU**EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL
UNIVERSITY**

Manufacture des Tabacs - Bat. Q
 21, allée de Brienne 31042 Toulouse Cedex 9
Pôle Alternance
Courriel : alternance.eedu@ut-capitole.fr
Tél : 05 61 12 87 14

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse Cedex 9

ORIENTATION - INSERTION - STAGES**SOIP - SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

Palier 1^{er} étage - Bâtiment Arsenal
Courriel : soip@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 37 28

**ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Bureau handicap : AR 29 et 31 - Bâtiment Arsenal
Courriel : handicap@ut-capitole.fr
Tél. : 05.61.63.35.28 ou 37.05

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

SEMESTRE 1 – 135h CM + 24h TD	SEMESTRE 2 – 132h CM + 65h TD
Bloc : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques UE 1 : Écriture web – 9h CM + 6h TD Bloc : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés UE 2 : Théorie et épistémologie de la communication - Épistémologie de la communication – 18h CM - Théories contemporaines de la communication – 18h CM Bloc : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances UE 3 : Ateliers de communication – 18h TD Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication UE 4 : Culture et communication – 18h CM Bloc : Conduire un projet en information-communication UE 5 : Communication et médias - Stratégie des marques – 18h CM - Communication politique – 18h CM - Communication publique – 18h CM - Médias et information – 18h CM	Bloc : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés UE 10 : Méthodologie cours (annuel) – 12h TD UE 11 : Regroupement méthodologique (annuel) – 4h TD UE 12 : Ressources documentaires (annuel) – 6h TD UE 13 : Mémoire (annuel) Bloc : Conduire un projet en information-communication UE 14 : Projet tuteuré – 9h CM Bloc : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques UE 15 : Pilotage de site web – 15h CM et 15h TD Bloc : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances UE 16 : Communication des organisations – 30h CM UE 17 : Sémiologie – 18h CM UE 18 : Anglais (annuel) – 18h TD UE 19 : Ateliers de communication – 6h CM + 6h TD UE 20 : Communication des collectivités territoriales – 18h CM Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication UE 21 : Intelligence économique – 18h CM UE 22 : Socio-économie des médias – 18h CM UE 23 : Initiation à la communication culturelle – 4h TD
SEMESTRE 3 – 298h CM (FI / FC/FA) + 40h TD (FI / FC)	
• BLOCS DE COMPETENCES DE SPECIALITE : Bloc : Piloter des diagnostics en information-communication à des fins d'études ou de recherche UE 1 : Environnement culturel, juridique et numérique : - Politiques culturelles : histoire et institutions – 15h CM - Droit de la culture – 15h CM - Culture, économie et numérique – 18h CM - Droit de la propriété littéraire et artistique – 15h CM Bloc : Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication UE 2 : Approches sectorielles : - Management des événements culturels et des festivals – 15h CM - Cinéma et audiovisuel – 15h CM - Spectacle vivant (théâtre, cirque) – 20h CM - Métiers du livre et de l'édition – 15h CM - Musique - Industrie du disque – 10h CM - Muséologie – 20h - Politique du patrimoine – 15h CM - Arts et société – 12h CM Bloc : Conduire un projet en information-communication UE 3 : Médiation et management 95h CM : - Etudes des publics et des pratiques culturelles – 15h CM - Gestion des établissements publics culturels – 15h CM - Management et programmation artistique – 10h CM - Aides et financement de la culture – 10h CM - Culture, médiation et territoires – 20h CM - Les supports de la communication écrite et digitale – 15h CM - Relation presse – 10h CM	• BLOC DE COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES : INTERVENTIONS Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication (interventions) → Formation initiale / continue : UE : Méthodologie dédiée aux actions professionnelles – 9h CM UE : Interventions d'experts de la culture – 9h CM UE : Approfondissement sectoriel en patrimoine, musée, édition et cinéma – 40h TD → Formation en alternance : UE : Méthodologie dédiée aux actions professionnelles – 9h CM UE : Interventions d'experts de la culture – 9h CM
SEMESTRE 4 – 119h TD (FI / FC) – 104h TD (FA)	
• BLOCS DE COMPETENCES TRANSVERSALES ET DISCIPLINAIRES : Bloc : Contribuer à la transformation en contexte professionnel → Formation initiale / continue : UE 4 : Projet tuteuré – 15h TD Bloc : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques UE 5 : Approfondissement sectoriel en communication digitale – 104h TD : - Conduite de projet – 12h TD - Référencement /SEO – 20h TD - Mesure d'audience – 12h TD - Production de contenu web – 60h TD → Formation initiale / continue : UE 6 : Option Voie Professionnelle (stage 4 mois minimum) ou Voie Recherche (mémoire et séminaire méthodologique)	→ Formation en alternance : UE 4 : Projet professionnel appliqué → Formation en alternance : UE 6 : Accompagnement en mission entreprise (tutorat pédagogique) – 12h TD (Tutorat : 2 points d'étape minimum avec tuteur pédagogique/maître d'apprentissage – constitution et suivi du livret de l'alternant)